



# **RECUEIL**

# **DES ACTES**

# **ADMINISTRATIFS**

**N° 2003/11**

---

**Document affiché en préfecture le 1er juillet 2003**

## **SOMMAIRE**

|   |      |
|---|------|
| <b><u>DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES</u></b>   | p. 2 |
| ARRÊTÉ N° 03/DAEPI/1/269 portant modification de la délégation de signature à M. Joël TESSIER<br>Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle | p. 2 |

**ARRÊTÉ N° 03/DAEPI/1/269**  
**portant modification de la délégation de signature à M. Joël TESSIER**  
**Directeur départemental du travail, de l'emploi**  
**et de la formation professionnelle**

**LE PREFET DE LA VENDEE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 modifié et relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,  
VU le décret n° 92.1057 du 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de certains corps des catégories A et B des services déconcentrés du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,  
VU l'arrêté du 25 septembre 1992 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels de certains corps des catégories A et B des services déconcentrés du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,  
VU le décret n° 92.738 du 27 juillet 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps communs des catégories C et D des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales,  
VU l'arrêté du 27 juillet 1992 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels des corps communs des catégories C et D des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales,  
VU le décret du Président de la République en date du 25 juin 2002 portant nomination de M. Jean-Claude VACHER, Préfet de la Vendée,  
VU l'arrêté n° 0992 du Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, en date du 22 décembre 2002, nommant M. Joël TESSIER directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Vendée,  
VU l'arrêté n° 0395 du Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, en date du 22 mai 2003 nommant M. Paul MASSAMBA DEBAT, directeur adjoint du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, à compter du 1er juillet 2003,  
VU l'arrêté préfectoral n° 03.DAEPI/1.01 du 14 janvier 2003 portant délégation de signature à M. Joël TESSIER, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 03.DAEPI/1.01 du 14 janvier 2003 est modifié comme suit :  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël TESSIER, cette délégation sera exercée par MM. Lionel LASCOMBES et Paul MASSAMBA DEBAT, directeurs adjoints.

**ARTICLE 2** : L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 03.DAEPI/1.01 est modifié comme suit :  
En cas d'absence simultanée de MM. TESSIER, LASCOMBES et MASSAMBA DEBAT, elle sera exercée par Mmes Ghislaine VENTROUX, Corinne SAINT-BLANCAT, Marie-Josèphe BRILLET, Inspectrices du Travail, MM. Franck JOLY, Emmanuel DREAN et André THIMOLEON, Inspecteurs du Travail, hormis les questions citées au point I de l'article 1er de l'arrêté.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à La Roche sur Yon, le 1er juillet 2003

Le PREFET,  
Jean-Claude VACHER